

Procès-verbal du conseil municipal Du 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis, à l'annexe de la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique PAYET, maire, à la suite de sa convocation adressée le 23 janvier 2026

Etaient présents :

Dominique PAYET, Pascal MALIK, Consuelo ROPÉRO, Isabelle DUPUIS, Jean-Claude SABOUREAU, Olivier BOUTIN, Patrick MARAIS, Rémi PAPOT, Florent SOUCHARD

Absents ayant donné pouvoir : Nathalie PETRAULT a donné pouvoir à Pascal MALIK, Aurélie VIVIER a donné pouvoir à Dominique PAYET, Louise VERGÉ a donné pouvoir à Olivier BOUTIN et Grégory DELGADO a donné pouvoir à Consuelo ROPERO.

Absents excusés : Patricia CHOLLET, Betty PAPOT

Après l'appel des conseillers, le maire déclare le quorum atteint et ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Olivier BOUTIN

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du 18 décembre 2025
2. Informations sur décisions prises :
 - a. Dossiers de renonciation à droit de préemption
 - b. Décisions du maire
3. Délibération : D2026-01- Lancement du recrutement des entreprises pour la réhabilitation de deux ouvrages d'art : pont de la Digue et pont de Maunay
4. Délibération : D2026-02- Aménagement du temps de travail en cas de fortes chaleurs
5. Informations diverses
6. Questions orales

Monsieur le Maire indique que Monsieur Goubeau, représentant de l'entreprise SCIMOA, est présent afin de présenter aux membres du Conseil Municipal la phase PRO du projet de réhabilitation des ponts de la Digue et de Maunay.

Il informe également le Conseil que le CEREMA a accordé à la commune une subvention de 413 643 €, correspondant à 60 % du montant total des travaux.

Pont de la Digue

Monsieur Goubeau détaille les travaux prévus sur le pont de la Digue, dont le chantier débutera en juillet 2026 pour une durée estimée à cinq mois. Il précise qu'une augmentation de 3 % du coût des travaux est intervenue depuis la phase AVP, en raison de l'actualisation des prix et du coût de l'installation de chantier. Il souligne toutefois que cette hausse reste très raisonnable au regard des analyses menées.

En réponse aux questions des conseillers :

- Monsieur Souchard s'interroge sur la largeur du pont ; Monsieur Goubeau confirme qu'elle sera augmentée.
- Monsieur Malik demande quel tonnage pourra supporter l'ouvrage ; Monsieur Goubeau rappelle que la limitation actuelle est de 10 tonnes, et qu'après réhabilitation, le pont pourra supporter 44 tonnes.
- Madame Dupuis souligne que les habitants de Puymorillon ne pourront pas emprunter le pont durant les cinq mois de travaux. Monsieur Goubeau et Monsieur le Maire précisent qu'une déviation sera mise en place pour assurer la sécurité et la fluidité de la circulation. Le Maire insiste sur le fait que cette fermeture est indispensable : sans travaux, le pont aurait dû être fermé définitivement, ce qui aurait été bien plus préjudiciable.

Pont de Maunay

Monsieur Goubeau présente ensuite la phase PRO concernant le pont de Maunay. Il explique que les principales évolutions depuis la phase AVP concernent :

- la modification du planning, liée à la carrière de Donia, qui n'a pas pu évacuer ses matériaux dans les délais et a demandé un maintien de circulation jusqu'au printemps 2027 ;
- l'ajustement des prix ;
- l'installation d'un chantier supplémentaire pour tenir compte des contraintes des Carrières Kleber Moreau

Madame Dupuis demande si ce décalage pourrait compromettre le versement des subventions.

Monsieur Goubeau et Monsieur le Maire rappellent que les travaux doivent impérativement débuter dans l'année suivant l'attribution de la subvention. C'est pourquoi des tirants seront posés dès septembre sur le pont de Maunay afin de sécuriser la circulation et de répondre aux exigences du CEREMA.

Ces ajustements entraînent une augmentation de 15 % du coût en phase PRO, soit environ 37 000 € supplémentaires par rapport à la phase AVP.

Madame Dupuis s'interroge également sur le surcoût lié à l'installation de chantier supplémentaire et estime que les Carrières pourraient en assumer une partie.

Monsieur Goubeau précise que le cahier des charges demandera que la circulation soit possible en septembre, avec une limitation de vitesse, afin d'éviter la fermeture simultanée des deux ponts.

Circulation et communication

Monsieur Souchard suggère que la déviation liée aux travaux du pont de la Digue commence dès Saint-Georges, afin d'éviter un trafic trop important dans les chemins étroits. Monsieur le Maire demande à Monsieur Goubeau d'intégrer cette proposition dans le marché.

Monsieur Souchard demande ensuite si une communication a été faite auprès des habitants concernant les travaux et la probable fermeture des ponts fin 2026. Monsieur le Maire répond qu'il souhaitait d'abord informer le Conseil Municipal avant de communiquer publiquement.

Environnement

Monsieur Boutin s'inquiète de l'impact environnemental des travaux sur la rivière. Monsieur Goubeau indique que deux dossiers Loi sur l'eau ont été déposés et que la DTT transmettra un arrêté précisant les prescriptions à respecter pour protéger la faune et la flore.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Goubeau pour sa présentation et invite les membres du Conseil à délibérer sur ce projet. Il reprend ensuite le déroulé de l'ordre du jour.

1. Approbation du PV du 18 décembre 2025

Les membres du conseil municipal approuvent à la majorité le procès-verbal du 18 décembre 2025.

2. Informations sur décisions prises :

a. Dossiers de renonciation à droit de préemption



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune n'a pas préempté sur les parcelles AH 113 et AH 135.

Demande faite par Maitre BEAUVOIS Vincent localisé à Verruyes le 05/01/2026 sous le numéro de dossier 0793022260000.

3. Délibération : D2026-01- Lancement du recrutement des entreprises pour la réhabilitation de deux ouvrages d'art : pont de la Digue et pont de Maunay

Le CEREMA a attribué à la commune une subvention d'un montant de 413 643 € le 31/10/2025 pour réaliser les travaux de réhabilitation des ponts de Maunay et de la Digue. L'article 4 des décisions attributives de subvention au titre du Programme national Ponts, explique que les travaux mentionnés dans la demande doivent impérativement débiter dans un délai d'1 an à compter de la date de notification de la présente décision. C'est pourquoi M. le Maire a convoqué le Conseil Municipal afin de recruter une entreprise dans un délai optimal pour respecter les délais imposés par le CEREMA.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2122-22 relatifs aux compétences du conseil municipal et du maire
- **Vu** le Code de la commande publique
- **Vu** la délibération D2024-37 donnant pouvoir au Maire pour lancer le recrutement d'une maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de réhabilitation de 2 ouvrages d'art : pont de Maunay et pont de la Digue
- **Vu** la présentation de la phase AVP lors de la commission travaux réunie le 29 juillet 2025
- **Vu** la délibération D2025-38 exposant le plan de financement des travaux de réhabilitation des ponts de la digue et Maunay
- **Vu** les notifications d'accord de subventions du CEREMA d'un montant total de 413 643 €
- **Vu** l'exposé de la phase PRO par M. Ludovic GOUBEAU, représentant de l'entreprise SCIMOA et maître d'œuvre du projet, lors du conseil municipal qui s'est tenu le mardi 27 janvier 2026.
- **Considérant** l'état de dégradation des deux ouvrages d'art communaux, à savoir le Pont de la Digue et le Pont de Maunay, nécessitant des travaux de réhabilitation afin d'assurer la sécurité des usagers et la pérennité des infrastructures
- **Considérant** la nécessité de procéder au recrutement d'une entreprise spécialisée pour réaliser ces travaux
- **Considérant** que le montant estimatif des travaux proposé en phase PRO, d'un montant de 542 716.85€ HT soit 651 260.21€ TTC impose le recours à une procédure d'appel d'offres conformément aux règles de la commande publique

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide à l'unanimité :

1. **D'autoriser Monsieur le Maire** à engager et conduire la procédure d'appel d'offres pour le recrutement d'une entreprise chargée d'effectuer les travaux de réhabilitation du Pont de la Digue et du Pont de Maunay.
2. **D'autoriser le Maire** à signer tous documents, pièces administratives, avis de publicité, dossiers de consultation, rapports d'analyse, marchés et actes nécessaires à la bonne exécution de la procédure.
3. **De prévoir au budget communal** les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux.
4. **De charger le Maire** de l'exécution de la présente délibération.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire demande à la secrétaire d'envoyer les calendriers prévisionnels d'exécution des travaux aux membres du Conseil municipal.

4. Délibération : D2026-02- Aménagement du temps de travail en cas de fortes chaleurs

Vu l'article R 42225-1 du Code du Travail portant sur l'aménagement du poste de travail

Vu le décret 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés aux épisodes de chaleur intense,

Considérant les conditions climatiques, notamment les fortes chaleurs, et les plans canicule des années passées,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 6 janvier 2026,

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal l'aménagement des horaires de travail des agents techniques afin de prévenir tout risque lié à sa fonction.

- Pour la période du 1^{er} juin au 31 août de chaque année les horaires de travail seront les suivants :
 - o Du lundi au vendredi de 7 heures à 14 heures avec une pause obligatoire de 20 minutes
- En cas de canicule déclarée par la préfecture les horaires de travail seront les suivants :
 - o De 6 heures à 13 heures avec une pause obligatoire de 20 minutes
- Ces nouvelles dispositions seront intégrées Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité valide ces horaires et charge Monsieur le maire de mettre en œuvre ces nouvelles dispositions et d'intégrer ces nouvelles dispositions lors de la mise à jour du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)

Monsieur Souchard demande la possibilité que les agents soient d'astreinte pour répondre aux besoins des usagers sur la commune après 14 h si besoin. Monsieur le Maire répond que cette proposition impose une rémunération de l'agent, qui est donc un coût supplémentaire pour la commune.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

5. INFORMATIONS DIVERSES**Organisation des bureaux de vote pour les prochaines élections municipales du 15 mars 2026 :**

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à indiquer leurs disponibilités pour assurer la tenue des bureaux de vote lors des prochaines élections municipales. Chaque élu présent répond à cette sollicitation, et Monsieur le Maire prend note des informations communiquées.

Il informe ensuite le Conseil que la prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le **26 février à 20h30**, à l'annexe de la Mairie.

Monsieur Souchard interroge Monsieur le Maire sur la tenue de l'enquête publique relative à la vente d'une parcelle communale, ainsi que sur le coût de cette prestation.

Monsieur le Maire confirme que deux permanences ont été assurées par le commissaire enquêteur et que quelques administrés sont venus le rencontrer. Il précise que le coût de la prestation sera communiqué lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

6. QUESTIONS ORALES

Pas de question orale

SEANCE LEVEE A 21h12

D2026-01	<u>Lancement du recrutement des entreprises pour la réhabilitation de deux ouvrages d'art : pont de la Digue et pont de Maunay</u>
D2026-02	<u>Aménagement du temps de travail en cas de fortes chaleurs</u>

<i>Émargements du maire et du secrétaire de séance</i>	
Dominique PAYET Maire de SAIVRES	Olivier BOUTIN Secrétaire de séance